

| SOMMAIRE | 75 | 92 | 93 | 94 |
|--|----|----|----|----|
| Adjudications | 25 | | | |
| Sanctions | — | — | — | — |
| Sociétés | 25 | 38 | 45 | 47 |
| Avis aux actionnaires | — | — | — | — |
| Avis de convocat ^o aux assemblées | 36 | 43 | — | 49 |
| Oppositions | 37 | 45 | 46 | 50 |
| Avis relatifs aux personnes | 37 | — | — | — |
| Annonces administratives | — | — | — | — |
| Communiqués | — | — | — | — |
| Avis divers | — | — | — | — |
| Comptes annuels | — | — | — | — |
| Information du Tribunal de commerce | | | | 51 |

AVIS IMPORTANT

Par arrêté de : 1^o M. le Préfet de Paris, du 28 décembre 2016, 2^o M. le Préfet des Hauts-de-Seine, du 15 décembre 2016 ; 3^o M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, du 22 décembre 2016 ; 4^o M. le Préfet du Val-de-Marne du 21 décembre 2016. Les journaux LES PETITES-AFFICHES — GAZETTE DU PALAIS — LE QUOTIDIEN JURIDIQUE — LA LOI ont été désignés comme pubicateurs officiels pour recevoir, en 2017, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, toutes annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que des actes de sociétés.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr

N.B. — L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIF DES ANNONCES LÉGALES

Par Arrêté du 22 décembre 2016 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour les départements 75, 92, 93 et 94, le tarif 2017 des annonces légales est de 5,50 € hors taxe la ligne + TVA

DEPOT DES ANNONCES

Les annonces sont reçues du lundi au jeudi jusqu'à 17h00 pour publication le lendemain et le vendredi jusqu'à 17h00 pour publication le lundi. Exceptionnellement, les parutions suivantes seront regroupées : lundi 25 et mardi 26 décembre, lundi 1^{er} et mardi 2 janvier 2018.

ADJUDICATIONS IMMOBILIERES

VENTES AUX ENCHERES DEVANT LES T.G.I. PARIS - NANTERRE - BOBIGNY - CRETEIL

Les enchères sont reçues par le Tribunal et sont portées obligatoirement par un Avocat du barreau concerné

CES VENTES AURONT LIEU EN L'AUDIENGE DES SAISIES IMMOBILIÈRES DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE (T.G.I.) DE CHACUN DES DÉPARTEMENTS AUX DATES ET HEURES MENTIONNÉES CI-APRÈS :

T.G.I. DE PARIS : 4, Bd du Palais, 75001 Paris. Tél. 01.44.32.64.62. - Jour et heure des criées : **le lundi à 14 heures et le jeudi à 14 heures 30.**

T.G.I. DE NANTERRE : 179-191, Av. Joliot-Curie. Tél. 01.40.97.10.10. - Jour et heure des criées : **le jeudi à 14 heures 30.**

T.G.I. DE BOBIGNY : 173, Av. Pouf - Vaillant-Couturier. Tél. 01.48.95.13.93. - Jour et heure des criées : **le mardi à 13 heures 30.**

T.G.I. DE CRETEIL : rue Pasteur-Valléry-Radot. Tél. 01.49.81.16.00. - Jour et heure des criées : **le jeudi à 9 heures 30.**

Les cahiers des charges sont déposés auprès du greffe des criées du tribunal



BARREAU DE PARIS

ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

010310 - Gazette du Palais

AARPI TALON-MEILLET Associés
Avocat à la Cour de PARIS
11, rue Villaret-de-Joyeuse
75017 PARIS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur
au Tribunal de Grande Instance
de PARIS, 10, boulevard du Palais

**LE JEUDI 11 JANVIER 2018
A 14 H**

A :

PARIS 16^{ème}

48 bis, avenue Mozart

cadastré section CN n° 41
pour 3 a 97 ca

Lot 120 du R.C.P.

Au 1^{er} étage dans le bâtiment B,
porte à gauche au fond du couloir

une PIÈCE, salle
de bains, de 5,62 m²

Occupée

Aux requêtes, poursuites et diligences
du : **Syndicat des Copropriétaires de
l'immeuble sis à PARIS (16^{ème}), 48 bis,
avenue Mozart**, représenté par son syn-
dic, la SA André GRIFFATON, dont le
siège est à PARIS (7^{ème}), 284, boulevard
Saint-Germain, agissant poursuites et
diligences de ses représentants légaux
domiciliés en cette qualité audit siège.
Ayant pour avocat **Maître Anne PONCY
d'HERBES**.

MISE A PRIX : 10.000 €

outre les clauses,
charges et conditions énoncées
au cahier des conditions de vente

On ne peut porter des enchères qu'en
s'adressant à l'un des Avocats postulant
près le T.G.I. de PARIS, préalablement
consulté.

Fait et rédigé à PARIS, le 4 décembre
2017 par l'avocat poursuivant. Signé :
Anne PONCY d'HERBES.

**S'adresser pour tous renseigne-
ments à :**

— **AARPI TALON-MEILLET &
Associés**, Avocats à PARIS (17^{ème}),
11, rue Villaret-de-Joyeuse - Tél. :
01.80.87.82.46/01.42.36.59.25.

— Au Greffe du Juge de l'Exécu-
tion, au Palais de Justice de PARIS, où
le cahier des conditions de vente est
déposé sous le n° 17/00220,

— Et sur les lieux pour visiter le
**MERCREDI 3 JANVIER 2018 de 11 h
à 12 h.**

PARIS - PARIS - PARIS - PARIS -

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

205393 - Gazette du Palais

Il a été constitué :

Dénomination

CHEZ FLORENT

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 8 000 Euros.

Siège : 44, rue Beaunier 75014 PARIS

Objet : RESTAURATION - VENTE SUR
PLACE ET A EMPORTER- TRAITEUR

Présidente : Madame WANG
Dongman, épouse LI demeurant 14, rue
Albert Jacquard 92230 GENNEVILLIERS

**Admission aux Assemblées et droit
de vote :** Tout actionnaire peut parti-
ciper aux assemblées sur justification
de son identité et de l'inscription en
compte de ses actions.

Chaque actionnaire dispose d'autant
de voix qu'il possède ou représente
d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions
sont libres entre actionnaires, et pour
tout autre tiers avec l'agrément de la
collectivité des actionnaires.

Durée : 99 ans

RCS : Tribunal de Commerce de Paris

LES PETITES-AFFICHES :

L'INFORMATION JURIDIQUE AU QUOTIDIEN

